

Le contrat d'apprentissage en CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 10:12:13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail
d'terminé (CDD). Il est signé par vous
l'gal si vous êtes (vos parents ou votre représentant
mineur) et par votre employeur.

Il comporte plusieurs mentions obligatoires :
contrat,

- la durée,
- le diplôme demandé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- l'adresse de l'établissement de formation...

d'apprentissage fixe les engagements respectifs

- la date de début du

Le contrat
des trois partenaires:

L'employeur s'engage

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle
mâtier choisi

complète correspondant au

- Lui déigner un maître d'apprentissage responsable de
formation dans son entreprise,

sa

- Lui permettre de suivre la formation théorique en CFA,
- L'inscrire à l'examen,
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'apprenti

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise

- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés
correspondant au mâtier proposé,

- Suivre régulièrement la formation en CFA et respecter
l'lement intérieur,

- Se présenter à l'examen prévu.

Le CFA :

- Définir les objectifs de formation.

- Assurer la formation générale et technologique.
- Informer les maîtres d'apprentissage.

À